



# MAIRIE de PASSAVANT LA ROCHERE

## Conseil municipal du 12 juillet 2024 Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 07/10/2024

ID : 070-217004043-20240927-20240927\_0-DE



Le conseil municipal, convoqué le 08 juillet 2024, s'est réuni le 12 juillet 2024 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel DÉsirÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

### **Les membres présents en séance :**

Gilles AMBS / Daniel AUGIER / Michèle CHANTERANNE / Aurélien COLLEY / Michel DÉsirÉ / Émilie FARON / Marc KIPPEURT / Carole MARGÉRARD / Bernard PEIGNEY / Françoise PEIGNEY.

**Excusé :** Mireille MICHEL / Sandrine MOUROT / Axel JOURDA.

**Absent :** Martial COLOTTE / Pierre REIJASSE.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGT, Michèle CHANTERANNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Approbation du procès-verbal du 07/06/2024**

Le procès-verbal du 07 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Réalisation d'un emprunt**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'achat du fonds de commerce du bureau de tabac, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 40 000 €
- Durée : 7 ans
- Taux Fixe : 3,57 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Échéance : Constantes
- Frais de dossier : 200 €
- Base calcul intérêts : Base 30 /360

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat ainsi que tout document s'y afférant

**VOTES : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **2. RPQS Assainissement non collectif 2023 Communauté de Commune de la Haute Comté**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de valider le RPQS de l'assainissement non collectif 2023 approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Comté, en date du 29 mai 2024.

**VOTES : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **3. Création d'un poste permanent – modification délibération du 15/11/2013**

Vu la délibération du 15 novembre 2013 créant un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe afin d'assurer des tâches techniques d'exécution dans les domaines suivants : entretien des espaces verts, entretien du patrimoine, travaux publics, voirie et réseaux divers, conduite de véhicules

Vu l'article 148 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 planifiant plusieurs dispositions relatives au protocole mis en œuvre par le Gouvernement visant à la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations et à l'avenir de la Fonction Publique

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe créé par la délibération du 15 novembre 2013 au regard du PPCR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la modification de la délibération du 15 novembre 2013 comme suit :  
« Décide la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet afin d'assurer les fonctions d'agent technique polyvalent, relevant de la catégorie hiérarchique **C**, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**VOTES : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Discussion sur le chemin rural traversant une propriété privée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Visé le 27/09/2024.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 07/10/2024

ID : 070-217004043-20240927-20240927\_0-DE



La secrétaire de séance,  
Michèle CHANTERANNE



Le Maire,  
Michel DESIRÉ